

Fiche technique

Projections sur base de liquidités du Fonds d'assurance parentale en tenant compte de la diminution de 4 % des taux de cotisation effective à compter du 1^{er} janvier 2019¹
(en millions de dollars)

	2018	2019	2020	2021	2022
Fonds sur base de liquidités au début de l'année	(114,3)	173,7	331,1	528,5	720,6
Entrées de fonds					
Cotisations perçues ²	2 235,2	2 208,3	2 274,3	2 347,5	2 424,8
Revenus de placement	1,8	6,4	11,4	13,8	15,3
	2 237,0	2 214,7	2 285,7	2 361,3	2 440,1
Sorties de fonds					
Prestations versées	1 905,9	2 013,4	2 043,1	2 122,6	2 208,6
Frais d'administration	42,9	43,9	45,2	46,6	48,0
Frais d'intérêt sur l'emprunt à taux variable	0,2	-	-	-	-
	1 949,0	2 057,3	2 088,3	2 169,2	2 256,6
Écart entre les entrées et les sorties de fonds	288,0	157,4	197,4	192,1	183,5
Fonds sur base de liquidités à la fin de l'année	173,7	331,1	528,5	720,6	904,1

1. À l'exception des taux de cotisation, les projections ont été effectuées à l'aide des mêmes hypothèses que celles utilisées pour la production du Rapport actuariel du Régime québécois d'assurance parentale au 31 décembre 2017.
2. Les cotisations perçues indiquées pour chacune des années civiles de la période de projection incluent des cotisations perçues pour l'année en cours ainsi que pour les années précédentes (ex. : ajustement relatif à une année antérieure lors de la production de la déclaration de revenus).